



Domaine de Savigny

Conditions générales chambres d'hôtes Domaine de Savigny

1. Réservation

Une réservation deviendra définitive quand un acompte est reçu.

2. Paiement

L'acompte doit être payé sur notre compte banque 7006.16.40.709 – en indiquant le numéro de facture- à l'attention de ServiceImmo, Domaine de Savigny, France. Le restant doit être payés sur le compte bancaire de ServiceImmo, une mois avant votre arrivée.

D'autres frais éventuels, faits pendant votre séjour dans nos chambres d'hôtes, doivent être réglés en espèces au moment de votre départ. Nous n'avons pas de distributeur de billets et nous n'acceptons pas de cartes de crédit ou des chèques.

3. Annulation

Montant de la réservation : Le montant total qui figure sur la facture, y compris les taxes.

Vous pouvez annuler la réservation par poste ou par e-mail.

a. En cas d'annulation plus de 28 jours avant la date d'arrivée, 20% du montant de la réservation est facturé.

b. En cas d'annulation entre 28 et 7 jours avant la date d'arrivée, 40% du montant de la réservation est facturé.

c. En cas d'annulation de 7 à 1 jour avant la date d'arrivée, 50% du montant de la réservation est facturé.

d. Une annulation le jour de votre arrivée, pendant le séjour ou en cas de défection : Tout le montant de la réservation sera facturé.

e. Annulation par chambres d'hôtes Domaine de Savigny: Le propriétaire/ le loueur des chambres d'hôtes peut annuler la réservation due à des circonstances imprévues et informera le client de ce fait le plus rapidement possible. Le client reçoit une proposition alternative. Si cette proposition ne convient pas au client, Domaine de Savigny remboursera l'acompte versé. Cette obligation n'est plus valable si la cause de la modification est imputable au client.

4. Arrivée et départ

Vous avez accès à partir de 16h30 le jour de votre arrivée. La chambre doit être vacant à 11h00 le jour de votre départ.

5. Animaux

Animaux ne sont pas acceptés dans les chambres d'hôtes.

6. Fumer et stupéfiants

Fumer, la possession ou l'utilisation des stupéfiants est expressément interdit.

7. Autres frais

Sauf l'usure normale, des objets, des mobiliers ou des matériels cassés pendant la durée de la location doivent être payés par le locataire au prix de remplacement. Le locataire doit contacter le propriétaire avant de réparer des défauts ou de remplacer un objet cassé. Le locataire n'a pas le droit d'enlever des pièces d'un appareil pour réparer un défaut.

8. Dommages personnels

Le propriétaire décline toute responsabilité pour tout effet personnel du locataire ou toute blessure.

9. Règles de respect

Le locataire doit respecter l'immobilier, le mobilier et les environs. Ceci veut dire que le locataire et ses co-locataires ou autres personnes pour lesquels il est responsable, n'endommagent ou salissent pas l'inventaire et tous les biens mobiliers et immobiliers présents sur le terrain. De plus, le locataire doit respecter les environs et les voisins et ne pas causer de dérangement et/ou des nuisances. Le locataire n'est pas autorisé de modifier l'habitation ou d'y enlever ou changer des biens.

La location peut être terminée aussitôt par le propriétaire si le locataire ne se conforme pas à ces termes et conditions.

Dans ce cas, le locataire doit quitter les lieux immédiatement et rendre les clés au propriétaire.

Dans cette situation, les clients doivent quitter les chambres immédiatement et régler. Il n'y aura pas de remboursement des frais de séjour déjà payés.

Chambres d'hôtes en gîte Domaine de Savigny

ServiceImmo EURL

58330 St. Saulge 0033 (0)6.27.45.17.48

www.domainedesavigny.com info@domainedesavigny.com



Domaine de Savigny

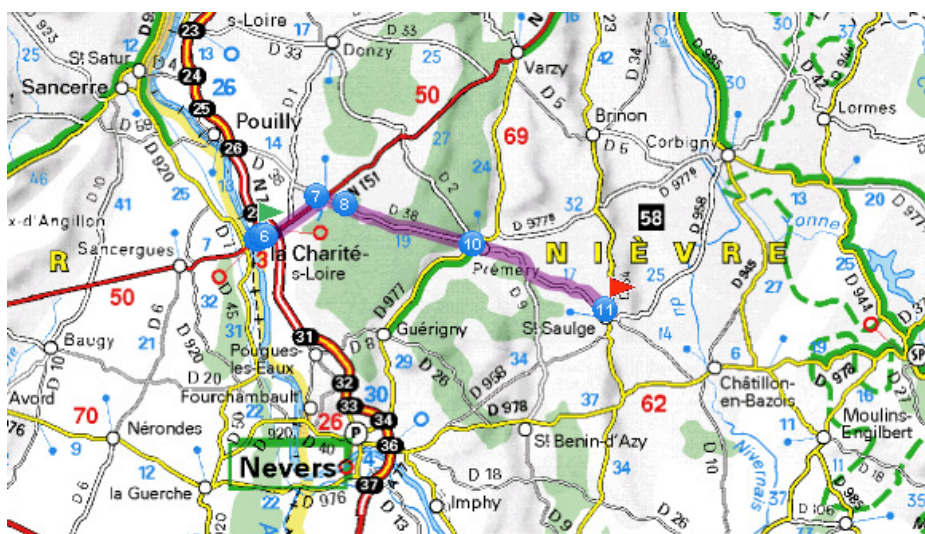
Itinéraire

En venant du sud et de l'ouest: Sur l'A77, prenez sortie 36 (proche de Nevers). Suivez la D978 en direction de Châtillon en Bazois. Après Forges, vous tournez à gauche et vous prenez la D958 en direction de St. Saulge. A St. Saulge, vous tournez à droite et vous suivez les panneaux Châtillon en Bazois. En quittant le village de St. Saulge, vous arrivez sur une bifurcation en T. Vous continuez à suivre Châtillon en Bazois (D38). Domaine de Savigny est le premier domaine sur votre gauche.

En venant du nord: Sur l'A77, vous quittez l'autoroute à La Charité sur Loire et vous prenez la N151 en direction de Varzy. Ensuite vous tournez à droite et vous prenez la D38 en direction de Prémercy et St. Saulge.

A St. Saulge, vous traversez le village en suivant les panneaux Châtillon en Bazois. En quittant le village de St. Saulge, vous arrivez sur une bifurcation en T. Vous continuez à suivre Châtillon en Bazois (D38). Domaine de Savigny est le premier domaine sur votre gauche.

En venant de l'est: D'Autun, vous suivez la D978 en direction de Nevers. Après Châtillon en Bazois, vous tournez à droite et vous prenez la D38. Domaine de Savigny est le dernier domaine sur votre droite, environ 1 kilomètre avant St. Saulge.



Chambres d'hôtes en gîte Domaine de Savigny

ServiceImmo EURL

58330 St. Saulge 0033 (0)6.27.45.17.48

www.domainedesavigny.com info@domainedesavigny.com